

Fond de garantie et caution loyer

Par Kaliette

Bonjour suite a attribution de logement,on me demande de faire un dossier de fond de garantie et caution loyer,de quoi s'agit il exactement, sachant que le fsl m'est refuser car je dépasse d'un peu plus de 1000e par mois!!si vous aviez des renseignements a me donner cela m'aiderait cordialement

Par Tisuisse

Bonjour,

Les renseignements vous seront donnés par votre ADIL proche de votre domicile.

Rappel : ne pas confondre "dépôt de garantie" et "caution".

Le "dépôt de garantie" est une somme que l'on verse (1 mois de loyer sans les charges) à l'entrée dans le logement. Ce dépôt sert à payer les dommages qui auraient été occasionnés au logement durant la location.

La "caution" est une personne qui accepte, par contrat signé, de payer les loyers et charges si le locataire venait à ne plus les payer.

Ce sont donc 2 termes juridiques distincts.